



Gros bruits cause travaux appartement adjacent

Par **MaximeBach**, le **05/04/2019** à **18:38**

Bonjour, un logement a été divisé en 2, aucune isolation a été réalisé, je n'en savais rien, je vis dans un inconfort permanent depuis 9 mois. Des gros travaux sont réalisés depuis 10 jours dans la salle de bains et la cuisine, massue etc je suis obligé de mettre des boules quies tellement le bruit est violent
J'ai demandé à l'entreprise de respecter les heures de copropriété, elle n' a rien voulu entendre, j'ai fait constaté par la police. A la suite de cela l'entreprise de travaux m'a menacé de dire à ses employés de commencer encore plus tôt de me pourrir la vie et que si je n'etais pas content de déménager. Je me suis rendu au commissariat qui me dit (information prise sur le net) qu'il est dans son droit qu'il peut considerer que c'est une rénovation de l'appartement tout entier, ce qui n'est pas le cas, et qu'il peut faire du bruit de 7h00 à 21h00 non stop du lundi au samedi. Je suis surpris qu'un moment de silence ne soit pas obligatoire dans une copropriété et qu'on considère que 2 pièces soit toute un appartement refait. Ai-je un recours svp? Une loi me protège t-elle? J'ai un tympan qui n'entend plus rien après un coup de massue alors que j'etais dans la salle de bains.
Merci pour votre aide. Je suis locataire.

Par **morobar**, le **06/04/2019** à **08:13**

Bonjour,
[citation] Je suis locataire.[/citation]
Demandez à votre bailleur de vous assurer la jouissance paisible des lieux.

Par **MaximeBach**, le **06/04/2019** à **08:47**

Bonjour, c'est fait mais il n'obtient rien de la propriétaire de l'autre logement. Merci, excellent week-end